

# Loi modifiant la loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (12997)

PA 565.00

*du 12 novembre 2021*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

## **Art. 1      Modifications**

La loi concernant la constitution de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement, du 28 avril 1994, est modifiée comme suit :

### **Art. 2, al. 8 (nouveau)**

<sup>8</sup> La modification des statuts de la fondation, telle qu'elle est issue de la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 9 février 2021, et jointe en annexe à la présente loi, est approuvée.

## **Art. 2      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

**Modification des statuts de  
la Fondation de la commune de  
Bernex pour le logement**

**PA 565.01**

**Art. 11, al. 5 (abrogé)**